

SIXIÈME ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, le 8 septembre 2021 à 19 h 00
Par visioconférence

PRÉSENCES:

M. Pierre Pelletier	Président (2022)
M. Moussa Sangaré	Vice-président (2023)
M. Arnaud Desbiens	Trésorier coopté (2022)
M ^{me} Mikchéla Saint-Louis	Secrétaire (2023)
M ^{me} Laura Wilmot	Administratrice (2022)
M ^{me} Nadia Aubin-Horth	Administratrice (2022)
M ^{me} Marie-Hélène Felt	Administratrice (2023)
M. Claude Turgeon	Administrateur (2023)
M ^{me} Geneviève Riel-Roberge	Administratrice cooptée (2022)
M. Bernard Drouin	Administrateur coopté (2022)
M ^{me} Émilie Villeneuve	Conseillère municipale, district St-Louis-Sillery

ABSENCES :

M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district du Plateau

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 7 personnes assistent à l'assemblée.

1 Ouverture de l'assemblée

M. Pierre Pelletier, président, ouvre la réunion à 19h00.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Un item est retiré et un autre est ajouté au point Suivi des dossiers.

RÉSOLUTION 21-07-01

SUR PROPOSITION DE M^{me} Geneviève Riel-Roberge, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3 Adoption du procès-verbal du 9 juin 2021

Aucune modification n'est apportée.

RÉSOLUTION 21-07-02

SUR PROPOSITION DE M. Pierre Pelletier, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Arnaud Desbiens, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 9 juin 2021.

Affaires découlant du procès-verbal

- Passage piétonnier de l'avenue Fournier – le passage sera conservé. Les travaux sont pratiquement terminés.
- Maison des aînés – Le comité de bon voisinage n'a pas encore démarré.
- Boisé et terrain de Rochebelle et le tracé du tramway – En attente d'un retour d'appel du bureau de projet du réseau structurant de transport en commun (BBPRSTC) à ce sujet.
- Passerelle Henri IV – Le conseil de quartier du Plateau a été informé mais n'a pas semblé préoccupé pour le moment par le démantèlement de la passerelle Henri IV. Des projets de lettre sont en cours (voir le point 6).
- Quartier militaire – M. Pelletier a transmis par courriel au député fédéral de Louis-Hébert, M. Joël Lightbound, et au ministre de la Défense une lettre concernant le quartier militaire. Une réponse a été obtenue du Secrétaire général à la défense à l'effet qu'on a pris bonne note des préoccupations et de la vision du conseil de quartier, mais compte tenu de l'état d'avancement du projet, il n'était pas encore opportun de discuter de la vision du développement des terrains concernés.

4 Période d'information par les membres du conseil municipal

M^{me} Villeneuve rappelle l'ouverture officielle du nouveau Centre de glaces les 28 et 29 août derniers. L'événement était très festif et les commentaires reçus, très positifs. Elle invite toutes les citoyens et citoyennes à le visiter.

Le 11 septembre prochain, la Ville procédera à une deuxième journée de distribution des arbres au Marché public de Sainte-Foy, entre 8 h 30 et 11 h. Elle rappelle qu'il faut se présenter très tôt, les arbres étant très en demande.

La fin des travaux sur le terrain de tennis du parc Saint-Yves est prévue pour la mi-octobre en raison du retard dans le transport des matériaux.

Un citoyen mentionne que les nouvelles limites de vitesse à 30 et 40 km ont été installées dans le secteur de Saint-Denis. C'est bien, mais dans le quartier voisin de Sillery, des aménagements, des afficheurs de vitesse et des bollards contribuent également à réduire la vitesse. Comment obtenir de telles dispositions pour le secteur de Saint-Denis ? M^{me} Villeneuve précise qu'il n'y a qu'une seule stratégie de sécurité routière dans la Ville de Québec et que les services sont les mêmes partout. Trente-cinq (35) nouveaux afficheurs de vitesse sont disponibles, soit un par quartier. Les afficheurs sont déplacés régulièrement et Saint-Denis devrait avoir son tour. Elle rappelle que tout commentaire ou toute question à ce sujet doit être adressée au 311 ou, à défaut d'obtenir une réponse satisfaisante, au conseiller municipal du district.

M. Desbiens demande si M^{me} Villeneuve a vu les affiches de sensibilisation à la sécurité routière disposées un peu partout dans le quartier de Saint-Louis. M^{me} Villeneuve ne les a pas encore vues, mais elle remédiera à la chose dès que possible.

5 Période de questions et commentaires du public

Un citoyen intervient concernant le fait que, depuis la mi-août, l'installation d'une **clôture sur le chantier de la Maison des aînés** obstrue la visibilité à l'angle de la rue de Valmont et de la route de l'Église. Les conducteurs ne peuvent voir les vélos et les véhicules qui circulent sur la route de l'Église avant de s'y engager ce qui augmente considérablement les risques d'accrochage. Un appel a été logé au 311 et la réponse a été que l'installation est conforme au règlement sur les chantiers de construction. Des messages ont été transmis au CIUSS, à M^{me} Villeneuve ainsi qu'au conseil de quartier. C'est un enjeu de sécurité routière compte tenu des vitesses élevées dans le secteur. Il y a un manque évident de collaboration de la part de l'entrepreneur.

Aucune réponse n'a encore été obtenue du CIUSS. M^{me} Villeneuve indique qu'elle a pour sa part transmis la problématique à sa direction et qu'elle a obtenu qu'une personne de la direction des transports assiste aux séances du comité de bon voisinage de la Maison des aînés afin de s'assurer de la sécurité aux abords du chantier. Elle va également discuter de la situation avec le CIUSS. Les photographies transmises par le citoyen concernant la problématique sont très éloquentes.

M. Bernard Drouin demande si la rue de Valmont ne pourrait pas être à sens unique vers l'ouest le temps du chantier. M^{me} Villeneuve prend note de la suggestion et va demander une analyse sur le sujet.

Un citoyen soulève une autre problématique de sécurité routière concernant cette fois les **abords du parc Saint-Denis** situé dans le quartier de la Cité Universitaire. Les citoyens du quartier de Saint-Louis accèdent au parc Saint-Denis par la rue Wolfe et par la rue de la Picardie. La limite de vitesse de cette rue a été maintenue à 40 km/h, mais les vitesses pratiquées sont plus élevées. De plus, il n'y a pas de trottoir, ce qui rend les déplacements à pied et à vélo insécures. Un

appel a été placé au 311, mais aucune réponse n'a encore été obtenue.

Les diverses problématiques sont en train d'être documentées par quelques citoyens et le rapport final sera déposé prochainement au conseil de quartier de Saint-Louis. Le citoyen estime qu'il revient au conseil de quartier de Saint-Louis de prendre contact avec le conseil de quartier de la Cité Universitaire sur le sujet et d'entreprendre les démarches appropriées pour remédier à la situation.

Un citoyen considère que la rue Montreuil est également dangereuse à 40 km / h. Il profite de son droit de parole pour remercier le conseil pour les affiches de sécurité routière qui ont été installées dans le secteur Saint-Denis.

M^{me} Nadia Aubin-Horth souhaiterait que la Ville mette en place une carte de suivi des appels logés au 311 et des interventions qui sont faites afin que les citoyens et citoyennes soient mieux informés de ce qui se passe dans leur quartier.

6 Suivi des dossiers

➤ Suivi des résolutions

Concernant la résolution CA-06-22 relative à la mise en place de corridors actifs dans le quartier de Saint-Louis, la Ville a répondu que l'implantation de tels corridors peut paraître simple à première vue mais qu'en fait la chose est très complexe. La Ville a plutôt privilégié les rues piétonnes et les rues partagées temporaires. Toutefois, la Ville mentionne que la demande sera analysée et prise en compte dans la *Vision de la mobilité active 2022-2026*.

La résolution 21-02-03 concernant l'invitation à bonifier le réseau cyclable sera également prise en compte dans la *Vision de la mobilité active 2020-2026*.

➤ Projet de sécurité routière

M. Pelletier rappelle la contribution de tous à la mise en place des affiches de sécurité routière en collaboration avec les écoles Saint-Louis-de-France et Cœur Vaillant. Il remercie chaleureusement tous ceux et celles qui ont fait de l'opération un succès.

La répartition des affiches par secteur est la suivante : Saint-Denis - 28, St-Louis de France - 66 et Sainte-Ursule - 56. M. Pelletier souligne la contribution particulière de M. Filiatrault qui a agi comme accélérateur dans le secteur de Saint-Denis.

Il est prévu actuellement de récupérer les affiches dans la dernière semaine de septembre. M. Filiatrault se propose pour récupérer les affiches dans Saint-Denis un plus tard en octobre, les entreposer cet hiver et éventuellement les réinstaller au printemps prochain. Après un tour de table, les membres du conseil acceptent la proposition de M. Filiatrault.

Sur les 3 000 \$ de subvention du projet, il reste une somme de 574 \$ non encore affectée. Après discussion et compte tenu que les affiches ont été très populaires et qu'il en a manqué, les membres conviennent d'en faire réimprimer. Elles pourraient être distribuées cette année ou au printemps prochain. La commande doit être d'au moins 50 affiches et le coût unitaire est de 15 à 16 \$. Le délai de production est de 15 jours ouvrables. Les coûts

excédentaires pourraient être assumés à même le budget de fonctionnement. M. Desbiens, M^{me} Riel-Roberge et M^{me} Wilmot se montrent disponibles pour la distribution.

M. Pelletier va contacter la Ville sur la faisabilité de cette idée avant de procéder à la commande.

RÉSOLUTION 21-07-03

Concernant la réimpression d'affiches dans le cadre du projet 2021 de sécurité routière

ATTENDU que le conseil de quartier de Saint-Louis a mis de l'avant en 2021 un projet de sécurité routière et qu'il a fait imprimer et distribuer 150 affiches auprès des citoyens et citoyennes du quartier ;

ATTENDU que la demande citoyenne excédait le nombre d'affiches disponibles ;

ATTENDU que le projet dispose d'un somme non affectée de 574 \$;

SUR PROPOSITION DE M. Claude Turgeon, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Mikchéla Saint-Louis, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil de quartier de St-Louis procède à l'acquisition de 50 affiches supplémentaires sous réserve de l'approbation du programme de mobilisation à la sécurité routière.

M. Pelletier ajoute que le conseil est invité à participer de nouveau au programme de mobilisation en 2022. Le projet doit être déposé au plus tard le 30 novembre prochain. M. Pelletier suggère que des personnes se penchent sur le sujet et présentent leurs suggestions à la prochaine séance du conseil. M. Pelletier et M. Turgeon se montrent disponibles pour ce faire.

➤ **Réseau structurant de transport en commun**

M. Pelletier estime que le transport en commun va devenir un enjeu lors des prochaines élections. Deux propositions sont sur la table, soit le projet de tramway et un projet de métro léger. Des informations de base ont été transmises à tous les membres. Ces derniers discutent de la pertinence pour le conseil de quartier de se positionner par rapport à l'un ou l'autre de ces projets.

Après un tour de table, tous conviennent qu'ils manquent d'expérience et d'information pour se positionner et que, appuyer un projet plutôt qu'un autre c'est opter pour un parti, ce que le conseil ne peut se permettre. Quel que soit le projet qui aura la cote, on convient qu'il faut préserver les arbres et la forêt urbaine.

Pour le moment, les décisions déjà prises par le gouvernement, le ministère des transports et la Ville de Québec indiquent qu'ils iront de l'avant avec le projet de tramway.

➤ **Élections municipales**

M. Pelletier et M^{me} Aubin-North ont dressé une liste de questions qui pourraient être adressés aux candidats des élections municipales pour avoir

leur opinion sur des enjeux prioritaires pour le quartier. Le document a été transmis aux membres du conseil.

Après un tour de table, tous conviennent à une exception près que l'exercice serait pertinent et qu'il faut aller de l'avant. M. Desbiens et M^{me} Felt feront part de leurs suggestions de questions. M. Pelletier et M^{me} Aubin-Horth finaliseront le document et le transmettront pour approbation aux autres membres du conseil. La version finale sera envoyée aux candidats.

➤ **Passerelle Henri IV**

Tel que mentionné plus tôt, un projet de lettre est en cours de la part de M^{me} Aubin-North et de M. Drouin.

7 Divers

- **Correspondance**

- Lettre du Secrétaire de la défense concernant le quartier militaire
- Lettre de la Ville concernant le passage piétonnier de l'avenue Fournier

- **Secrétariat**

- **Trésorerie**

M. Desbiens mentionne que le solde total du compte est de 1423,68 \$ incluant les 574 \$ affectés au projet de sécurité routière. M. Desbiens se penche sur les prévisions de dépenses d'ici à décembre.

RÉSOLUTION 21-07-04

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 8 septembre 2021

SUR PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Moussa Sangaré, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 2021.

8 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pelletier remercie les personnes présentes et lève l'assemblée à 21 h 00. La prochaine assemblée aura lieu le 13 octobre 2021.

M. Pierre Pelletier

Président

M^{me} Mikchela Saint-Louis

Secrétaire